

FORMATION CAPACITE PROFESSIONNELLE CONDUCTEUR TAXI FOAD – EN VISIO CONFERENCE – du 7 au 25 octobre 2024

PUBLIC VISE

Tout public titulaire du permis B intéressé par les métiers de transport, en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle ou salarié.

NATURE DE L'ACTION

Préparer le stagiaire au passage de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi

PRE-REQUIS CONSEILLES pour la formation

Permis B – ordinateur avec connexion internet

OBJECTIFS

A l'issue de la formation le stagiaire sera préparé aux épreuves théoriques « admissibilité » et pratiques « admission » de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi pour pouvoir être salarié d'une entreprise ou chef d'entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Paper Board – Tableau blanc - Vidéo projecteur - Ordinateur portable – diffusion de power points - Supports dématérialisés avec accès illimité sur le drive connexion ZOOM pour suivre la formation - supports papier – véhicule équipé taxi.

MATERIEL NECESSAIRE

Un ordinateur avec connexion internet

FORMATEURS

Jérôme MALLAU – Bertrand MONTHIEU – Eric D'ACUNTO – Fabienne BONNET

EVALUATION

Evaluation individuelle des acquis pendant la durée de la formation sous forme de qcm et examens blanc en fin de formation

SUIVI

Feuille de présence et appel journalier, relevage des temps de connexion

DATE /DUREE /HORAIRES

du 7 au 25 octobre 2024 - 105 heures

8 h 30 – 12 h 00 – 14 h 00 - 17 h 30

DATE LIMITE RECEPTION DOSSIERS

INSCRIPTION

13/09/2024

DATE CONFIRMATION INSCRIPTION

J-5 avant la formation

LIEU

En Visio conférence

Maison de l'Artisan 35 rue de Cerdagne PERPIGNAN

COUT DE LA FORMATION

2310 €/pers

NOMBRE DE PARTICIPANTS

35 personnes maximum

CONTENU DE LA FORMATION = 105 HEURES au total

1 ère phase : Phase d'admissibilité

Module A et GT : 21 H 00

- Réglementation du Transport public particulier de Personnes
- Règlements nationaux spécifiques et gestion spécifiques

Module B : 35 H 00

- Gestion (voir annexe détail du programme)

Module C : 07 H 00

- Sécurité Routière (voir annexe détail du programme)

Modules D et E : 07 H 00

- Français – Anglais (voir annexe détail du programme)

Module FT : 28 H 00

- Connaissance du territoire et de la réglementation locale – La conduite et sécurité
- La relation client
- La qualité de prise en charge
- La construction du parcours
- L'accompagnement touristique
- La facturation
- Le paiement

Examen blanc : 07 H 00

Détail des modules, des moyens pédagogiques, emploi du temps, ci-annexé.

IMPORTANT PRE-REQUIS OBLIGATOIRES :

1°/ pour présenter l'examen

- ✓ Permis B non probatoire et valide
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur de transport public particulier de personnes.
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session de l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes.

2°/ pour demander la carte professionnelle de conducteur de taxi après la réussite à l'examen :

- ✓ Casier judiciaire B2 vierge
- ✓ Etre titulaire du PSC1 de moins de deux ans – ou équivalent
- ✓ Etre titulaire de la carte d'aptitude médicale à conduire